

Devenir courtier indépendant

Description

Devenir courtier indépendant, c'est un projet parfaitement réalisable lorsque l'on possède les qualités et les compétences nécessaires à l'exercice du métier. Celui-ci intéresse particulièrement les personnes évoluant dans le domaine de l'assurance, de la banque ou encore de l'immobilier.

Il convient de savoir que le courtier indépendant a des obligations spécifiques à respecter. Il doit souscrire des assurances obligatoires pour pouvoir exercer son activité. Pour se lancer, il a le choix entre créer une société et une [entreprise individuelle](#) (EI).

[Créer mon entreprise individuelle en ligne](#)

Devenir courtier indépendant : en quoi ça consiste ?

Le courtier indépendant est un **acteur incontournable sur le marché de la finance, de travaux et de l'immobilier**. Le professionnel agit à son compte en tant qu'intermédiaire entre son client et différents prestataires pour faire obtenir à ce dernier des conditions financières avantageuses.

Selon son domaine de compétences, une personne peut devenir [courtier indépendant en voyage](#), en assurance, en travaux ou encore en banque. Dans tous les cas, son principal rôle est de **démarcher un prestataire pour le compte de son client**.

Ses missions

Le courtier indépendant a avant tout pour mission de **faire bénéficier un gain de temps considérable à son client en mettant en concurrence plusieurs prestataires**. En faisant appel à son service, ce dernier réalise également des économies substantielles.

Dans le domaine de l'immobilier, sa mission peut être par exemple de démarcher des réseaux bancaires pour **négoier un emprunt au meilleur taux**. Par ailleurs, dans l'assurance, il est possible d'engager un courtier pour trouver tout simplement une offre au prix le plus bas.

Dans tous les cas, il doit d'abord bien comprendre les besoins de son client pour pouvoir lui donner des conseils pertinents et ensuite négocier pour lui les meilleurs tarifs possibles. En fonction du dossier de ce dernier, **il se chargera de sélectionner l'offre la plus intéressante** du marché.

Le profil idéal

Pour devenir un courtier indépendant, il faut généralement **avoir plusieurs années d'expérience dans le domaine choisi**, en tant que salarié. En effet, il est par exemple possible de devenir courtier en banque en ayant travaillé auparavant en tant que conseiller financier au sein d'un établissement bancaire. L'idéal serait d'avoir des connaissances approfondies en droit afin d'être en mesure d'étudier minutieusement les offres de contrat proposées par les prestataires.

Dans le cadre de son travail, le courtier indépendant doit savoir communiquer aussi bien avec ses clients que les prestataires. Outre les qualités relationnelles, **il est tout aussi important qu'il soit fin négociateur**. Il faut qu'il sache convaincre grâce à sa bonne connaissance des services ou des produits proposés sur le marché.

Pourquoi devenir courtier en assurance ?

Dans le domaine de l'assurance, c'est souvent les clients qui viennent à lui et non le contraire. À la différence du vendeur, il n'a pas beaucoup de travail de démarchage à accomplir. Le courtier peut travailler à partir de son domicile et pourra prendre du temps pour lui. De plus, **son métier lui offre de réelles opportunités financières**.

Quelle formation suivre ?

De manière générale, une formation professionnelle pour devenir courtier indépendant est **accessible avec un niveau Bac+2**. Elle est donnée par un organisme agréé par le ministère de l'Économie et dure au moins 150 heures.

Le parcours de formation **dépend du métier que l'on souhaite exercer**, de la spécialité souhaitée. Par exemple, le courtier immobilier suit généralement ses études dans une école comme l'ENFI ou l'IFIB. Le professionnel de l'assurance, lui, doit obtenir la capacité professionnelle des intermédiaires IAS, de niveau I.

Pour devenir courtier en assurance de prêt, il faudra **justifier également d'une équivalence professionnelle ou d'un diplôme de niveau licence ou master en**

banque, finance et assurance. Par ailleurs, pour accéder au métier de courtier en travaux, il est nécessaire de suivre une formation au sein d'une institution comme l'IFCM.

Quelle forme juridique pour le courtier à son compte ?

Pour se lancer en tant qu'indépendant, le courtier peut opter pour le [régime de la micro-entreprise](#). **S'il réalise un chiffre d'affaires de plus de 77 700 euros**, un statut d'EURL ou de SASU sera plus adapté au projet.

Quelles sont ses obligations ?

Le courtier indépendant a quelques obligations à respecter. Par exemple, **il est tenu de souscrire des assurances**, parmi lesquelles on distingue la garantie responsabilité civile qui lui permet de réparer les dommages pouvant être causés à autrui.

Obligations à respecter

Tous les ans, **le courtier doit être inscrit à l'Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance**. Cette inscription coûte 25 euros. Le numéro d'ORIAS devra alors apparaître sur tous les documents commerciaux qu'il fournit (contrat, devis ou encore facture), ainsi que sur son site web.

Pour s'inscrire à l'ORIAS, le professionnel doit réunir les pièces suivantes :

- Un extrait Kbis ;
- Une justification de garantie financière ;
- Une attestation d'assurance RC ;
- Un extrait de casier judiciaire ;
- Une copie de capacité professionnelle.

Assurances obligatoires

Outre l'assurance RC professionnelle, le courtier indépendant est tenu de contracter une garantie financière **s'il encaisse des fonds pour le compte d'une société d'assurance ou d'une banque**. En règle générale, il doit souscrire également une couverture de 2 millions d'euros par an et de 1,5 million d'euros par sinistre au

minimum.

Quels sont le revenu et la fiscalité du courtier indépendant ?

Les modalités d'imposition et de calcul des revenus du courtier indépendant **varient en fonction du régime fiscal**. En effet, elles dépendent du fait qu'il ait choisi l'imposition à l'IS ou à l'IR lors de la création de son entreprise.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés (IS)

Afin de connaître le montant du bénéfice imposable à l'impôt sur les sociétés, il faut soustraire l'ensemble des dépenses déductibles. Il s'agit entre autres :

- De la rémunération ;
- Des cotisations sociales ;
- De la location du bureau ;
- Du matériel informatique ;
- Des dépenses liées au déplacement.

Notons que le courtier indépendant est **imposé personnellement sur le montant des dividendes, au prélèvement libératoire d'IR**. Sur option, il peut l'être au barème de l'impôt comme revenus de capitaux mobiliers.

D'autre part, il convient de préciser que **sur le montant de ses rémunérations**, le professionnel est imposé personnellement au barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR) comme traitement et salaires.

Pour les entreprises à l'impôt sur le revenu (IR)

En choisissant l'option à l'impôt sur le revenu, le courtier indépendant supporte personnellement l'imposition des bénéfices de l'entreprise. Il lui est **interdit de déduire sa rémunération lors du calcul du bénéfice**.

À noter : pour le fisc, il exerce une activité commerciale. Ses bénéfices sont passibles de l'impôt sur le revenu, au barème progressif, dans la catégorie des BIC.

Comment créer son entreprise de courtier indépendant ?

Pour devenir courtier indépendant, il est possible de **créer une entreprise individuelle ou une société pour exercer son activité**. Le choix s'effectue surtout en fonction des besoins, de la situation et des ambitions du professionnel.

Entreprise individuelle

En prévoyant de se mettre à son compte, le courtier a le choix d'**opter pour l'entreprise individuelle**, qui présente l'avantage d'être facile à gérer. C'est d'ailleurs l'option qui intéresse le plus les courtiers indépendants. Les démarches de [création d'une EI](#) sont simples. Aucun capital social n'est exigé. De plus, les obligations comptables et les formalités fiscalités sont allégées de manière considérable.

Bon à savoir : cette option permet au professionnel de séparer son patrimoine personnel de son patrimoine professionnel.

Société

Le courtier indépendant a également la possibilité de choisir l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, qui est une option tout aussi intéressante. Cette forme juridique **limite la responsabilité de l'associé unique au montant de ses apports**. Elle lui permet aussi d'opter pour l'impôt sur les sociétés (IS), qui peut être particulièrement avantageux sur le plan fiscal. Mais contrairement aux démarches de création de l'EI, celles de l'[EURL](#) sont généralement plus importantes. De plus, elles présentent l'inconvénient d'être onéreuses.

Bon à savoir : cette option permet au courtier indépendant de transformer son entreprise en société unipersonnelle s'il décide de recruter des associés plus tard.

Par ailleurs, la société par actions simplifiée unipersonnelle convient surtout au courtier qui souhaite créer son entreprise seul. Cette forme juridique **permet de profiter d'une fiscalité avantageuse** et de règles de fonctionnement flexibles. En choisissant cette option, le professionnel bénéficiera également d'une certaine liberté en matière de gestion. Et ses biens personnels seront protégés des créanciers. De plus, aucun capital minimum n'est exigé lors de la [création de la SASU](#).

Cependant, **les charges sociales sont souvent plus élevées** en [SASU](#). Concernant les démarches de création de la société, elles sont tout aussi contraignantes et onéreuses que celles de l'EURL. Pour les mener à bien, il peut même être nécessaire de recourir au service d'un professionnel comme un :

- Notaire ;
- Expert-comptable ;
- Avocat.

Bon à savoir : disposant d'un statut d'assimilé salarié, le président de la SASU est affilié à la Sécurité sociale, ce qui peut présenter un certain avantage par rapport au statut de [travailleur non salarié](#).

Dans le cas où le courtier indépendant souhaiterait s'associer pour exercer son activité, il peut opter soit pour le statut de :

- [SARL](#) ;
- SAS.

Les courtiers désireux de s'associer choisissent le plus souvent de [créer une SARL](#), parce qu'elle leur **offre un cadre juridique assez sécurisant**. Cependant, les règles de fonctionnement s'avèrent plus rigides par comparaison avec celles des autres sociétés.

En créant une [SAS](#), le courtier bénéficie surtout d'une **plus grande liberté dans l'établissement des règles de fonctionnement** de son entreprise. Néanmoins, il est souvent essentiel de solliciter le service d'un professionnel pour la rédaction des statuts.

FAQ

Comment s'installer en tant que courtier en assurance ?

Selon le Code des assurances, le professionnel est tenu de suivre un stage qui dure 150 heures auprès d'un cabinet d'assurance ou d'un centre de formation spécialisé. Il faudra ensuite qu'il soit inscrit à l'Orias et souscrive une garantie financière ainsi qu'un contrat d'assurance RC professionnelle.

Quel est l'avantage de faire appel au service d'un courtier immobilier ?

Le recours à un courtier facilite généralement les démarches de souscription à un prêt immobilier. Grâce à son expérience, ses qualités et compétences, il peut accompagner son client dans les différentes étapes de son projet. Il joue à la fois le rôle de négociateur et d'intermédiaire auprès des établissements bancaires.

Quelle est la différence entre un courtier indépendant et un agent commercial ?

Dans le cadre de sa mission, le courtier exerce son activité en toute indépendance. Il a pour mission de trouver et de négocier pour son client les offres les plus intéressantes qui sont disponibles sur le marché. En revanche, l'agent commercial représente souvent une entreprise. Sa principale fonction est de vendre des produits et des services.